

METROPOLE DU GRAND NANCY

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 12/04/2021 AU 28/04/2021

COMMUNE D'ESSEY LES NANCY

DOSSIER

***CLASSEMENT D'OFFICE DES VOIES
RESEAUX ET DEPENDANCES DE VOIRIE***

***Rue Gilberte Monne et diverses parcelles à
Essey lès Nancy***

ESSEY LES NANCY

**RUE GILBERTE MONNE :
PARCELLES AB n°466, 468, 472
ET PARCELLES DIVERSES :
AT n°262, 428 ; AN n°152 ;AO n°635, 765,816 ; AV
n°1037, 1038 ; AW n°255, 353, 355, 659 ; AX n°57,
181 ; AK n°111**

**Classement d'office
en application de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme**

SOMMAIRE

- 1. note de présentation**
- 2. plans de situation et parcellaires**
- 3. délibération de la Métropole du Grand Nancy du 17 Decembre 2020**
- 4. arrêté de la Métropole du Grand Nancy du 02/03/2021**
- 5. état parcellaire**
- 6. publicité**

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de la compétence voirie, il est nécessaire de procéder à la remise des voies, réseaux et espaces verts de voirie à la collectivité gestionnaire du domaine public.

Il en est ainsi de certaines emprises de voirie de la rue Gilberte Monne à Essey-lès-Nancy.

La Ville, qui souhaite aménager la rue Gilberte Monne par la réalisation d'une placette de retournement, a demandé au Grand Nancy le classement d'office de la voie dans le domaine public routier métropolitain.

Les différentes emprises de voirie n'ont jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public et aucun acte notarié n'a été enregistré au Service de Publicité Foncière. Le transfert de propriété n'a donc pu aboutir. La situation des biens s'en trouve compliquée et il est désormais très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

Aussi, il convient de régulariser cette situation en utilisant la procédure de classement d'office sans indemnité, prévue par l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la Métropole du Grand Nancy a donc décidé, par délibération de son Bureau du 20 septembre 2019 de régulariser cette situation.

La régularisation porte sur les parcelles AN n°466, 468 et 472 d'une superficie totale de 95 m².

Par ailleurs, comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, il apparaît opportun de procéder au classement d'office de diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes et qui ne pourront pas être levées par la passation d'un acte notarié.

La régularisation porte sur les espaces de voirie et leurs réseaux, cadastrés AT n°262, 428, AN n°152, AO n°635, 765, 816, AV n°1037, 1038, AW n°255, 353, 355, 659, AX n°57, 181, AK n°111, d'une superficie totale de 9558 m².

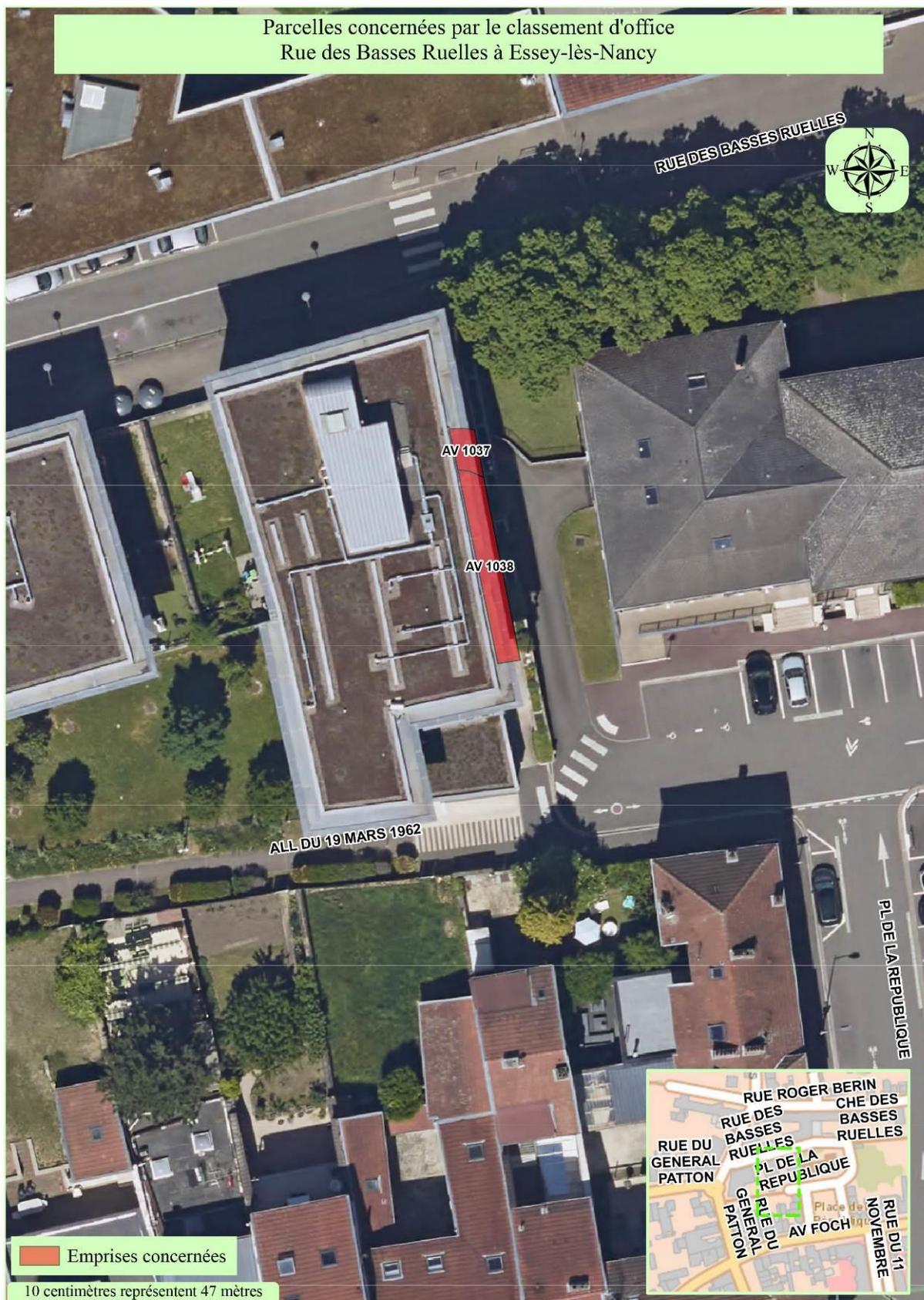
2 – PLANS DE SITUATION ET PARCELLAIRE



Parcelles concernées par le classement d'office
Route d'Agincourt et rue Jean Ferrat à Essey-lès-Nancy



Parcelles concernées par le classement d'office
Rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy



Emprises concernées

10 centimètres représentent 47 mètres



Parcelles concernées par le classement d'office
Rue Jacques Brel



Emprises concernées

10 centimètres représentent 178 mètres

Parcelles concernées par le classement d'office
Avenue de Brigachtal

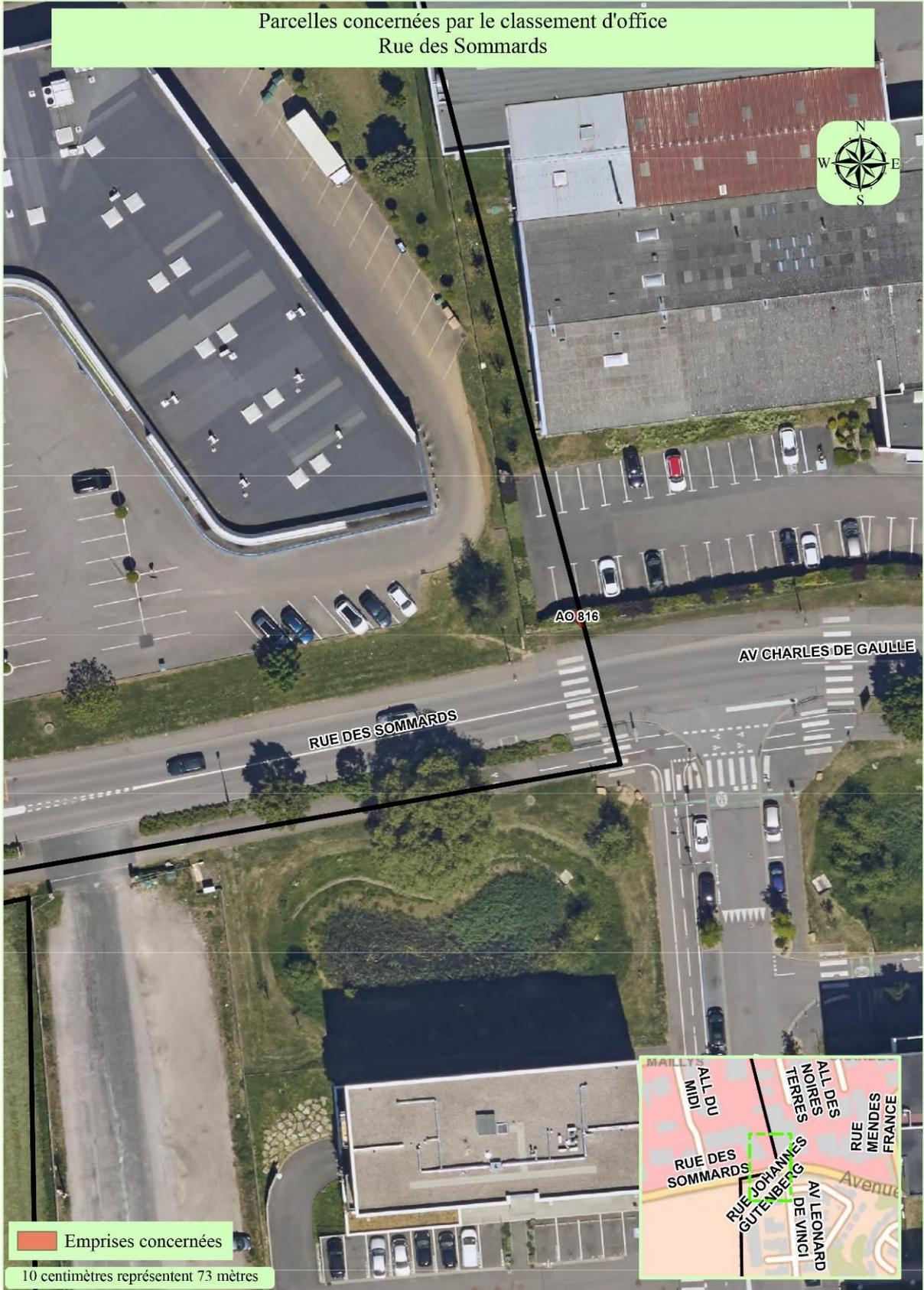


Emprises concernées

10 centimètres représentent 73 mètres



Parcelles concernées par le classement d'office
Rue des Sommars



Emprises concernées

10 centimètres représentent 73 mètres

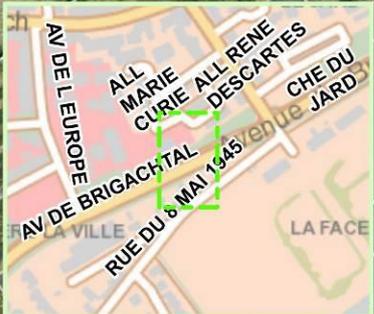


Parcelles concernées par le classement d'office
Secteur Brigachtal



Emprises concernées

10 centimètres représentent 73 mètres

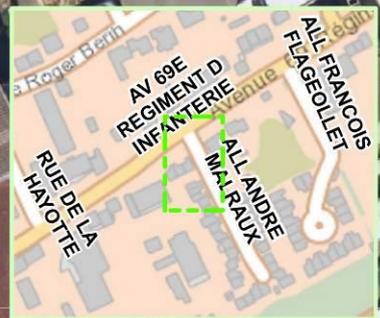


Parcelles concernées par le classement d'office
Allée André Malraux



 Emprises concernées

10 centimètres représentent 47 mètres



3 – DELIBERATION DU GRAND NANCY DU 17 DECEMBRE 2020



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDEN­TIELLE
AU SERVICE DE TOUS

SEANCE DU : 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° : 18

OBJET :
DOMAINE PUBLIC - CLASSEMENT D'OFFICE
D'ESPACES DE VOIRIE ET RÉSEAUX - MISE
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE RUE GILBERTE
MONNE ET DIVERSES PARCELLES À
ESSEY-LÈS-NANCY

RAPPORTEUR : Eric DA CUNHA

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la compétence voirie, il est nécessaire de procéder à la remise des voies, réseaux et espaces verts de voirie à la collectivité gestionnaire du domaine public.

Il en est ainsi de certaines emprises de voirie de la rue Gilberte Monne à Essey.

La Ville, qui souhaite aménager la rue Gilberte Monne par la réalisation d'une placette de retournement, a demandé au Grand Nancy le classement d'office de la voie dans le domaine public routier métropolitain.

Les différentes emprises de voirie n'ont jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public et aucun acte notarié n'a été enregistré au Service de Publicité Foncière. Le transfert de propriété n'a donc pu aboutir et la situation des biens s'en trouve compliquée.

Compte tenu de la difficulté de mener à terme la procédure normale d'intégration par l'obtention des accords de cession de tous les propriétaires riverains et de l'absence d'association syndicale, il y a lieu de procéder à un classement d'office autorisé par l'article L 318.3 du code de l'urbanisme.

Cette procédure consiste à soumettre le projet à enquête publique puis à délibérer pour décider le classement d'office s'il n'y a pas d'opposition lors de l'enquête, ou saisir le Préfet dans le cas contraire. Le classement ainsi décidé vaut transfert, sans indemnité, de la propriété avec approbation du plan d'alignement. Dans ce cadre, l'enquête publique vaut enquête préalable au titre des articles L112-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

La régularisation porte sur les parcelles AB n°:

- 466 d'une superficie de 51 m²,
-

Par ailleurs, comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, il apparaît opportun de procéder au classement d'office de diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes et qui ne pourront pas être levées par la passation d'un acte notarié.

La régularisation porte sur les espaces de voirie et leurs réseaux, cadastrés AT n°262, 428, AN n°152, AO n°635, 765, 816, AV n°1037, 1038, AW n°255, 353, 355, 659, AX n°57, 181, AK n°111

d'une superficie totale de 9558 m².

Il vous est proposé de lancer l'enquête publique préalable au classement d'office des différents espaces de voirie susnommés dans le domaine public routier métropolitain.

DELIBERATION

En conséquence et après avis de la commission Finances et Ressources du 3 décembre 2020, il vous est demandé :

- de lancer la procédure de classement d'office dans le domaine public de voirie du Grand Nancy des parcelles:

- AB n° 466, 468 et 472 de la rue Gilberte Monne à Essey-lès-Nancy,
- AT n°262, 428, AN n°152, AO n°635, 765, 816, AV n°1037, 1038, AW n°255, 353, 355, 659, AX n°57, 181, AK n°111

ci-dessus décrites et situées à Essey-lès-Nancy, en application des dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme,

- de lancer l'enquête publique correspondante,

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile à cette affaire.

Les dépenses sont prévues sur les crédits de paiement de l'autorisation de programme, "entretien de la voirie et des ouvrages d'art" inscrits à la s/fonction 844, nature 2111, programme 372, intitulé "acquisitions et classement de voiries".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR :	72
CONTRE:	0
ABSTENTIONS:	0
NON PARTICIPANT AU VOTE :	4 (MME GRUET, M. MATHERON, MME ENGEL ET M. EL HARRADI)

BUREAU METROPOLITAIN DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Affaire n° 18

13H30

ETAIENT PRESENTS

Mme ACKERMANN Daniëlle - Vandoeuvre
Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy
Mme BILLOT Vëronique - Nancy
Mme BLANDIN Chloë - Nancy
Mme BOCOUM Martine - Maxëville
M. BOILEAU Pierre - Ludres
Mme BOILLON Muriel - Nancy
M. BOULANGER Alain - Flëville
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CHABIRA Hocine - Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxëville
Mme COLIN Sylvie - Laneuville
Mme COLOMBO Muriel - Nancy
Mme COSTANTINI Anne-Mathilde - Laxou
M. DA CUNHA Eric - Laneuville
Mme DEBORD Valërie - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
Mme DEVOUGE Evelyne - Essey-lès-Nancy
Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou
M. FëRON Hervë - Tomblaine
M. FICK Michel - Nancy
M. GARCIA Laurent - Laxou
M. GIRSCH Bernard - Saulxures
Mme GRANDJEAN Carole - Nancy
M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre
Mme GRUET Stëphanie - Malzëville
M. HABLOT Stëphane - Vandoeuvre
Mme HAMIDI Hanïa - Tomblaine

ETAIENT EXCUSES

M. EL HARRADI Mounir - Nancy

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme CREUSOT Nicole - Nancy
M. GUILLEMARD Philippe - Nancy
M. MASSON Bertrand - Nancy
Mme MERCIER Estelle - Nancy
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
M. RAINERI Serge - Nancy
Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre
M. WATRIN Laurent - Nancy
M. DAMOISEAUX Bruno - Vandoeuvre
M. MAGUIN Frédéric - Nancy

M. HATZIG Patrick - Nancy
M. HëNART Laurent - Nancy
M. HUSSON Jean-François - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy
Mme JANDRIC Christelle - Nancy
Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy
M. KLEIN Mathieu - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzëville
Mme KOMOROWSKI Rëgine - Vandoeuvre
M. LE SOLLEUZ Antoine - Nancy
M. LIESENFELT Alain - Dommartemont
Mme LUCAS Isabelle - Nancy
Mme MARCHETTI Nancy - Vandoeuvre
Mme MARREL Charlotte - Nancy
M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MICHEL Delphine - Nancy
M. MIDON Jean-François - Saint-Max
M. MIRON Romain - Maxëville
M. MURATET Franck - Nancy
M. OGIEZ Marc - Pulnoy
M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy
M. PETRONIO Maurizio - Houdemont
Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre
Mme RAVON Vëronique - Ludres
M. SADI Areski - Nancy
M. SARTELET Didier - Heillecourt
M. TENENBAUM Marc - Nancy
Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
Mme WIESER Laurence - Laxou
Mme WUCHER Anne - Jarville
M. YILMAZ Bora - Nancy

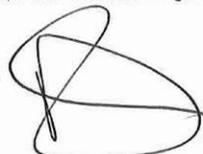
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy

à Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy
à M. HUSSON Jean-François - Nancy
à Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy
à Mme MICHEL Delphine - Nancy
à Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max
à Mme MARREL Charlotte - Nancy
à M. PETRONIO Maurizio - Houdemont
à M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy
à M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre
à M. CHOSEROT Christophe - Maxëville

Le présent acte a été publié le : **23 DEC. 2020**

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

Eric DA CUNHA



4 – ARRETE DU GRAND NANCY DU 02/03/2021



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

du 2 MARS 2021

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

N° AFI0051

**Objet : DOMAINE PUBLIC - CLASSEMENT D'OFFICE - RUE GILBERTE MONNE ET
DIVERSES PARCELLES A ESSEY-LES-NANCY - ENQUETE PUBLIQUE**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L318-3, R318-10 et R318-11,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-9,

Vu le décret ministériel n° 20160-490 du 20 avril 2016 créant la Métropole du Grand Nancy,

Vu la délibération du Conseil du Grand Nancy du 21 décembre 2001, approuvant la répartition domaniale des voiries,

Vu la délibération du Bureau du Grand Nancy en date du 17 décembre 2020 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que de leurs réseaux,

Vu l'arrêté n°651 du Président du Grand Nancy du 20 juillet 2020 donnant délégation de signature à M. Éric DA CUNHA, Vice-président délégué aux moyens généraux, affaires juridiques et domaine public,

Vu l'accord de la ville d'Essey-Lès-Nancy pour engager une procédure de classement d'office de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que de leurs réseaux, dans le domaine public de la métropole du Grand Nancy,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que de leurs réseaux.

Article 2 : Durée de l'enquête publique

L'enquête se tiendra du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus en mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête sera publié, au moins quinze jours avant le démarrage de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Essey-lès-Nancy ainsi qu' au siège du Grand Nancy quinze jours au moins avant le démarrage et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 4 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Jean Jacques HARMAND est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 5 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier du projet de classement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public en mairie d'Essey-lès-Nancy et à la Métropole du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy à Nancy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque collectivité, pour enregistrer les observations

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie d'Essey-lès-Nancy les

- lundi 12 avril 2021 de 9h à 11h
- mercredi 28 avril 2021 de 9h à 11h

Le public pourra, en outre, adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien mail suivant:

<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>

Article 6 : Rapport du Commissaire Enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président du Grand Nancy, les dossiers et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au Grand Nancy pendant un an.

Article 7 : Approbation du classement d'office

A l'issue de l'enquête et après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le classement d'office sera soumis à l'approbation du Bureau du Grand Nancy.

Pour le Président,

Eric DACUNNA
Vice-Président



 
2020-10-20_vue_aérienne_AB466-468-472.pdf 2020-11_plan_sommards.pdf
  
2020-11_plan_mouzimpre.pdf 2020-11_plan_malraux.pdf 2020-11_plan_brigachtal1.pdf
  
2020-11_plan_brigachtal.pdf 2020-11_plan_brel.pdf 2020-11_plan_basses-ruelles.pdf



2020-11_plan_agincourt-ferrat.pdf

5 – ETAT PARCELLAIRE

ETAT PARCELLAIRE RUE GILBERTE MONNE à ESSEY LES NANCY
 RECITULATIF DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES AB466, 468 et 472

N° PARCELLE	NOMBRE		NOM	Prénom	ADRESSE		
	M.	Mme			RUE		VILLE
AB 466	1/2 de 1/3	M.	THOUVENIN	Vincent	72 Boulevard Port Royal		75005 PARIS
	1/2 de 1/3	Mme	THOUVENIN-RIDGE	Thérèse	72 Boulevard Port Royal		75005 PARIS
	1/3	M.	THOUVENIN	Vincent	72 Boulevard Port Royal		75005 PARIS
	1/3	Mme	THOUVENIN-RIDGE	Thérèse	72 Boulevard Port Royal		75005 PARIS
AB 468		M.	DEBELLE	Laurent	15 rue Général Clinchant		54000 NANCY
		Mme	RIEDWIG	Isabelle	8 rue Gilberte Monne		54270 ESSEY LE NANCY
AB 472	1/2 de 1/2	M.	DEBELLE	Laurent	15 rue Général Clinchant		54000 NANCY
	1/2 de 1/2	Mme	RIEDWIG	Isabelle	8 rue Gilberte Monne		54270 ESSEY LE NANCY
	1/2		COMMUNE DE ESSEY LES NANCY				

**ETAT PARCELLAIRE DIVERSES PARCELLES ESSEY LES NANCY
RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES**

N° PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE
AT 262	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AT 428	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AN 152	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AO 635	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AO 765	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AO 816	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY
AV 1037	Commune d'Essey lès Nancy	Hotel de ville, Place de la République, 54270 Essey-lès-Nancy
AV 1038	Commune d'Essey lès Nancy	Hotel de ville, Place de la République, 54270 Essey-lès-Nancy
AW 255	Métropole du Grand Nancy	22-24 Viaduc Kennedy, 54000 NANCY

6 – PUBLICITE

METROPOLE DU GRAND NANCY

ENQUETE PUBLIQUE

La Métropole du Grand Nancy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy.

A cet effet, M Jean Jacques HARMAND a été désigné par M. le Président de la Métropole comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie d'Essey-lès-Nancy ainsi qu'au siège social de la Métropole du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque collectivité. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les faire parvenir par écrit au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête, en mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien suivant : <https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Essey-lès-Nancy les lundi 12 avril 2021 de 9h à 11h et mercredi 28 avril 2021 de 9h à 11h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Président de la Métropole dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

METROPOLE DU GRAND NANCY

ENQUETE PUBLIQUE

La Métropole du Grand Nancy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy.

A cet effet, M Jean Jacques HARMAND a été désigné par M. le Président de la Métropole comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie d'Essey-lès-Nancy ainsi qu'au siège social de la Métropole du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque collectivité. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les faire parvenir par écrit au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête, en mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien suivant : <https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Essey-lès-Nancy les lundi 12 avril 2021 de 9h à 11h et mercredi 28 avril 2021 de 9h à 11h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Président de la Métropole dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.



ATTESTATION DE PUBLICATION

Bonjour,

Votre demande de publication de l'annonce légale a bien été prise en compte au journal L'Est Républicain sous la référence : **24741522**

Zone de parution : LER – Meurthe-et-Moselle (54)

Date de parution : 23/03/2021

Votre attestation :

METROPOLE DU GRAND NANCY

Enquête publique

La Métropole du Grand Nancy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy.

A cet effet, M Jean Jacques HARMAND a été désigné par M. le Président de la Métropole comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie d'Essey-lès-Nancy ainsi qu'au siège social de la Métropole du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque collectivité. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les faire parvenir par écrit au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête, en mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien suivant :

<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Essey-lès-Nancy les lundi 12 avril 2021 de 9h à 11h et mercredi 28 avril 2021 de 9h à 11h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Président de la Métropole dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

247459200



ATTESTATION DE PUBLICATION

Bonjour,

Votre demande de publication de l'annonce légale a bien été prise en compte au journal L'Est Républicain sous la référence : 24741556

Zone de parution : LER – Meurthe-et-Moselle (54)

Date de parution : 13/04/2021

Votre attestation :

METROPOLE DU GRAND NANCY

Enquête publique

La Métropole du Grand Nancy a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy.

A cet effet, M Jean Jacques HARMAND a été désigné par M. le Président de la Métropole comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie d'Essey-lès-Nancy ainsi qu'au siège social de la Métropole du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque collectivité. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les faire parvenir par écrit au commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête, en mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien suivant : <https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Essey-lès-Nancy les lundi 12 avril 2021 de 9h à 11h et mercredi 28 avril 2021 de 9h à 11h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Président de la Métropole dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

247459200